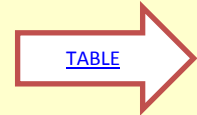


INDEX – 2019 MARS (Budget)



(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)

BUDGET PRINCIPAL

[COMPTE DE GESTION 2018](#)

[COMPTE ADMINISTRATIF 2018](#)

[AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT](#)

[VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019](#)

[VOTE DES SUBVENTIONS 2019](#)

[BUDGET PRIMITIF 2019](#)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

[COMPTE DE GESTION 2018](#)

[COMPTE ADMINISTRATIF 2018](#)

[AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT](#)

[BUDGET PRIMITIF 2019](#)

Nombre de conseillers présents : 10/14 (plus 2 pouvoirs)

BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2018

Rapporteur : M. Eric BAILLON, Trésorier

Monsieur BAILLON, Trésorier présente le Compte de gestion 2018 de la commune.

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le vote du compte de gestion doit intervenir avant le vote du compte administratif

Après avoir arrêté le compte administratif 2018,

Après s'être fait présenter toutes les pièces comptables relatives à l'exercice 2018, et considérant la régularité des opérations effectuées, le Conseil municipal :

1. **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
2. **STATUANT** sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (12 voix)

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2018 dressé par le Trésorier,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

L'article L.2121-14 prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Pierre-Yves LEMONT présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2018 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 501 921.24€
- Recettes : 626 902.18€
- Excédent : 124 980.94€

Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
317 995.31€	317 995.31€	124 980.94€	127 022.35€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 435 685.29€
- Recettes : 438 778.92€
- Excédent : 3 093.63€

Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
102 276.38€	3 093.63€	105 370.01€

Mme le Maire (disposant d'un pouvoir) se retire au moment du vote, Monsieur Pierre-Yves LEMONT, élu Président de séance propose de passer au vote à main levée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (10 voix Pour)

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2018,
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2018 du budget communal

[INDEX](#)

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Monsieur LEMONT propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018.

Constatant que le Compte Administratif 2018 fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de :	124 980.94€	(g-a)
• L'intégration du CCAS dissous :	2 041.41€	(i) (cf. Compte Adm. p.5*)
• Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	127 022.35€	
• Un excédent d' investissement de :	3 093.63€	(h-b)
• Un excédent reporté de :	102 276.38€	(j)
• Soit un excédent d'investissement cumulé de :	105 370.01€	
• Moins un déficit des restes à réaliser de :	131 772.00€	(l-f)
• Soit un besoin de financement de :	26 401.99€	(131 772.00 – 105 370.01)

*inscription à part

Résultat du compte administratif 2018

• FONCTIONNEMENT (Excédent) :	127 022.35€
• INVESTISSEMENT (Excédent) :	105 370.01€

L'excédent d'investissement de 105 370.01€ est reporté en recette d'investissement (article R001)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :**
- Part affectée à la section de fonctionnement (**article 002**) : **0.00€**
 - Part affectée à la section d'investissement (**article 1068**) : **127 022.35€**

[INDEX](#)

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. LEMONT propose de voter les taux d'imposition 2019 et précise que la Commission Finances a opté pour le maintien des taux d'imposition 2019.

	2017			2018			2019		
	Base d'imposition effective 2017	Taux	Produits	Base d'imposition effective 2018	Taux	Produits	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Taux	Produits
Taxe d'Habitation	610 118	19%	115 922,42	636 688	19%	120 970,72	660 600	19%	125 514,00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	383 297	20%	76 659,40	392 045	20%	78 409,00	405 700	20%	81 140,00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60 278	45%	27 125,10	61 660	45%	27 747,00	63 200	45%	28 440,00
TOTAL			219 706,92			227 126,72			235 094,00

Madame le Maire propose de maintenir pour l'année 2019, les taux d'imposition votés en 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 19%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité (12 voix Pour)

- De **VALIDER** cette proposition
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

[INDEX](#)

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Monsieur LEMONT propose de verser les subventions suivantes, qui ont été validées en Commission Finances :

Article	Tiers	Subventions 2019
6574	A C C A TREVERIEN	210,00
6574	ADMR TINTENIAC - ASSOCIATION AIDES MENAGERES	270,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	200,00
6574	APE	230,00
6574	ASS JOIE DE VIVRE - GENERATION MOUVEMENT	210,00
6574	COMITE DES FETES (<i>fêtes des 70 ans</i>)	900,00
6574	LES COMEDIENS AMATEURS TREVERIEN	210,00
6574	TREVERIEN AMICAL CLUB - FC LINON	230,00
6574	TREVERIEN EN FORME	200,00
	Sous total Associations communales	2 660,00
6574	COMICE AGRICOLE CANTON DE TINTENIAC	565,00
6574	FAMILLES RURALES CLSH	4 628,00
6574	TOTAL	7 853,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (12 voix Pour)

- **De VERSER** les subventions indiquées à ces associations.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

[INDEX](#)

BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

RESTES A REALISER 2018

Programme	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
12	Achat matériel mobilier	300.00€	0.00€
42	Effacement de réseaux SDE	51 337.00€	0.00€
59	Salle des fêtes	900.00€	0.00€
60	Signalétique	500.00€	0.00€
67	Eglise	1 000.00€	0.00€
68	Extension rénovation école	5 013.00€	0.00€
70	Foncier	11 000.00€	0.00€
71	Economie d'énergie	335.00€	0.00€
73	Aménagement paysager	15 000.00€	0.00€
Hors OP	PPI Fonds de concours	46 387.00€	0.00€
TOTAL des restes à réaliser (RAR)		131 772.00€	0.00€

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2019

Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
12	Achat matériel mobilier	79 810.00€	0.00€
42	Effacement de réseaux SDE	56 296.00€	0.00€
53	Document d'urbanisme	1 338.00€	0.00€
59	Salle des fêtes	9 300.00€	0.00€
60	Signalétique	6 000.00€	0.00€
67	Eglise	9 100.00€	0.00€
68	Extension rénovation école	5 650.00€	0.00€
71	Economie d'énergie	0.00€	47 823,00
72	Terrain multisports	6 890.00€	0.00€
73	Aménagement paysager	6 000.00€	0.00€
	TOTAL OPERATIONS	180 384.00€	47 823.00€
A part : Voirie CCBR (Plan Pluriannuel d'Investissement)			
2041512	PPI / Transfert de charges	71 021.34€	
2046	PPI / Fonds de concours	48 499.40€	
TOTAL		299 904.74€	47 823.00€

PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS BUDGETAIRES :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 637 960.50€
- Recettes : 637 960.50€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 792 025.34€
- Recettes : 792 025.34€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2019 de la Commune.

[INDEX](#)

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2018

Rapporteur : Eric BAILLON

Monsieur BAILLON, Trésorier présente le Compte de gestion 2018 du budget assainissement.

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après avoir arrêté le compte administratif 2018,

Après s'être fait présenter toutes les pièces comptables relatives à l'exercice 2018, et considérant la régularité des opérations effectuées :

1. **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
2. **STATUANT** sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (12 voix Pour)

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2018 dressé par le Trésorier,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

[INDEX](#)

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

L'article L.2121-14 prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Pierre-Yves LEMONT présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2018 de la commune :

SECTION D'EXPLOITATION

- **Dépenses :** 19 867.72€
- **Recettes :** 39 423.47€
- **Excédent :** 19 555.75€

Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
76 092.94€	45 000.00€	19 555.75€	50 648.69€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses :** 32 082.66€
- **Recettes :** 156 194.00€
- **Excédent :** 124 111.34€

Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
-224 944.05€	+124 111.34€	-100 832.71€

Mme le Maire (disposant d'un pouvoir) se retire au moment du vote Monsieur Pierre-Yves LEMONT élu Président de séance propose de passer au vote à main levée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (10 voix Pour)

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2018
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2018 du budget assainissement

[INDEX](#)

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Monsieur LEMONT propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018.

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître :

- Un excédent de **fonctionnement** de : 19 555.75€ (g-a)
- Un excédent reporté de : 31 092.94€ (i) (cf. Compte Adm. p.4)
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **50 648.69€**
- Un excédent d'**investissement** de : 124 111.34€ (h-b)
- Un déficit reporté de : 224 944.05€ (j)
- Soit un **déficit** d'investissement cumulé de : **100 832.71€**
- Plus un déficit des restes à réaliser de : 5 708.00€ (l-f)
- Soit un besoin de financement de : **106 540.71€**

Résultat du compte administratif 2018

- **FONCTIONNEMENT** : 50 648.69€ (excédent)
- **INVESTISSEMENT** : 100 832.71€ (déficit)

Le déficit d'investissement est reporté à l'article D001

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - Part affectée à la section de fonctionnement (**article 002**) : 0.00€
 - Part affectée à la section d'investissement (**article 1068**) : 50 648.69€

[INDEX](#)

BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. LEMONT présente au Conseil municipal le Budget Primitif Assainissement 2019 équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 45 527.21€
- Recettes : 45 527.21€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 139 691.79€
- Recettes : 139 691.79€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le Budget Assainissement 2019.

[INDEX](#)

TABLE DES MATIERES – 2019 MARS (Budget)

[INDEX](#)

SEANCE DU 27 MARS 2019.....	2
BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2018.....	2
BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018.....	3
SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
SECTION D'INVESTISSEMENT :.....	3
BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT.....	4
BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019.....	5
BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES SUBVENTIONS 2019.....	6
BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2019.....	7
RESTES A REALISER 2018.....	7
NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2019.....	7
PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS BUDGETAIRES :.....	7
BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2018.....	9
BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2018.....	10
SECTION D'EXPLOITATION.....	10
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	10
BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT.....	11
BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019.....	12